

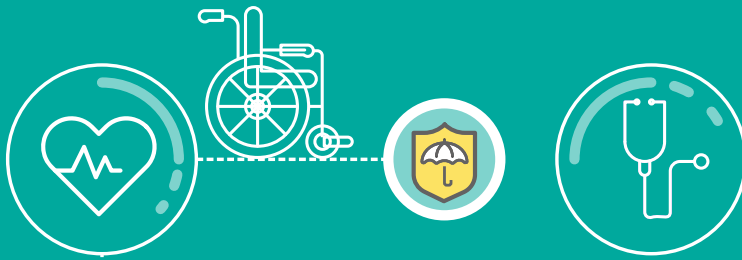


ÉTATS GÉNÉRAUX  
DU **DOMMAGE CORPOREL**

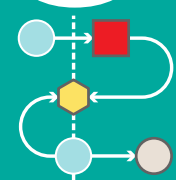
**14<sup>e</sup>**  
ÉDITION

**24 NOVEMBRE  
2022**

PALAIS DU PHARO  
-  
MARSEILLE



**L'AMIABLE**  
**EN DOMMAGE**  
**CORPOREL**



 CONSEIL NATIONAL  
DES BARREAUX  
**LES AVOCATS**

**#EGDC2022**

[www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr)



# ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

## LES PRATIQUES AMIABLES EN DOMMAGE CORPOREL ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

8 h 30

OUVERTURE DU SITE ET ACCUEIL CAFÉ

9 h 30

ALLOCUTIONS OFFICIELLES

Jérôme GAVAUDAN, président du Conseil national des barreaux

Jean-Raphaël FERNANDEZ, Bâtonnier du barreau de Marseille

Marc BRUSCHI, directeur de l'Institut des Assurances, avocat au barreau de Marseille, professeur à l'Université de droit d'Aix-Marseille

INTRODUCTION

Stéphanie PORCHY-SIMON, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Jean Moulin Lyon III

10h30

CONFÉRENCE 1 - L'AMIABLE : ÉTAT DES LIEUX, ÉTAT DES VŒUX

NIVEAU 2

Modérateur : Jean-Baptiste BLANC, membre du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Marseille

Lynda LETTAT-OUATAH, avocate au barreau de Lyon, spécialiste en droit du dommage corporel

Jérôme CHARPENTIER, avocat à la Cour, spécialiste en droit du dommage corporel

Benoit MORNET, conseiller à la Cour de cassation

Anne GUEGAN, Maître de conférences (HDR) à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et co-directrice du DU de Droit à la réparation du dommage corporel

11h45

CONFÉRENCE 2 - FORUM, FOIRE AUX QUESTIONS

Animé par : Frédéric BIBAL, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel et Marie MESCAM, avocate au barreau de Bordeaux, spécialiste en droit du dommage corporel

Avec : les membres du Comité scientifique des EGDC

(Jean-Baptiste BLANC, Lynda LETTAT, Jérôme CHARPENTIER et Benjamin PITCHO)

Marc BRUSCHI, directeur de l'Institut des Assurances, avocat au barreau de Marseille, professeur à l'Université de droit d'Aix-Marseille

12 h 30

PAUSE DÉJEUNER

14 h 00

## PREMIÈRE SESSION : LA PRATIQUE DES MARD (1 ATELIER AU CHOIX)

### ATELIER 1 : PRATIQUE DE LA CONVENTION IRCA

NIVEAU 3

**Modérateur :** Jean-Baptiste BLANC, membre du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Marseille

**Elodie LASNIER**, avocate au barreau de Paris

assureur en attente

**Marc BRUSCHI**, directeur de l'Institut des Assurances, avocat au barreau de Marseille, professeur à l'Université de droit d'Aix-Marseille

### ATELIER 2 : RÈGLEMENT AMIABLE EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ MÉDICALE

NIVEAU 2

**Modératrice :** Lynda LETTAT-OUATAH, avocate au barreau de Lyon, spécialiste du droit du dommage corporel

**Martine LELIEVRE**, avocate au barreau de Marseille, spécialiste en droit du dommage corporel

**Véronique ESTEVE**, avocate au barreau de Nice, spécialiste du droit de la santé

**Patrick DELAGRANGE**, avocat au barreau de Marseille et à l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux

### ATELIER 3 : FGTI ET DISCUSSION AMIABLE

NIVEAU 2

**Modérateur :** Benjamin PITCHO, vice-président de la commission Collaboration du Conseil national des barreaux, avocat au barreau de Paris

**Nathalie FAUSSAT**, directrice du Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions

**Frédéric BIBAL**, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

**Laurence CLERC RENAULT**, maîtresse de conférences en droit privé et Directrice du master droit du dommage corporel à l'Université Savoie Mont Blanc

15 h 30

## PAUSE

15 h 45

## DEUXIÈME SESSION : DEUXIÈME SESSION D'ATELIERS

### ATELIER 4 : MÉDIATION EN DOMMAGE CORPOREL

NIVEAU 2

**Modérateur :** Jérôme CHARPENTIER, avocat à la Cour, spécialiste en droit du dommage corporel

**Hirbod DEGHANI AZAR**, responsable de la commission ad hoc MARD et membre de la commission Formation professionnelle du CNB, avocat au barreau de Paris, médiateur

**Elsa CROZATIER**, avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

**Jean-Wilfrid NOËL**, président de la 1-6 chambre de la Cour d'Appel d'Aix

Assureur en cours

### ATELIER 5 : VADEMECUM DE LA TRANSACTION

NIVEAU 2

**Modératrice :** Marie MESCAM, avocate au barreau de Bordeaux, spécialiste en droit du dommage corporel

**Marie-Claire GRAS**, avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

Assureur en cours

**Christophe QUEZEL- AMBRUNAZ**, professeur de droit privé à la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc

### ATELIER 6 : BONNES PRATIQUES DE L'EXPERTISE AMIABLE ET ARBITRAGE

NIVEAU 2

**Modératrice :** Lynda LETTAT, avocate au barreau de Lyon, spécialiste en droit du dommage corporel

**Pierrick VACHER**, médecin expert et médiateur

**Pascal LABARUTIAS**, médecin généraliste et président de l'Association des Medecins Experts en Dommage Corporel Provence (AMEDOC Provence)

**Christine ANTOINE**, médecin généraliste et de conseil d'expertise amiable et contentieuse

**Marc-André CECCALDI**, avocat au barreau de Marseille, spécialiste en droit du dommage corporel

17h 15

PAUSE

17h30

### CONFÉRENCE 3 - L'OFFRE DE LA LOI DE 1985 - PRATIQUE ET SANCTIONS

Modératrice : **Marie MESCAM**, avocate au **barreau de Bordeaux**, spécialiste en droit du dommage corporel

**Aurélie COVIAUX**, avocate au **barreau de Bordeaux**, spécialiste en droit du dommage corporel et en responsabilité civile

**Jérôme CHARPENTIER**, avocat à la Cour, spécialiste en droit du dommage corporel

**Patrice JOURDAIN**, professeur à l'**École de Droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

18h 15

FIN DE LA MANIFESTATION PAR UN VERRE DE CLÔTURE

# L'AMIABLE EN DOMMAGE CORP OREL



# ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

## LES PRATIQUES AMIABLES EN DOMMAGE CORPOREL ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

### TARIFS

**300€ TTC pour les avocat(e)s et autres professions.**

**200€ TTC pour les élèves avocat(e)s et étudiants**

Le montant des frais d'inscription est un tarif unique pour toute profession, vous donnant un droit d'accès à la formation en présentiel ou un droit d'accès à la formation en ligne.

\* **Pour les magistrats** : Conditions tarifaires : prise en charge par l'ENM

Veuillez contacter le service événement : [evenement@cnb.avocat.fr](mailto:evenement@cnb.avocat.fr)

JUSQU'À  
7 HEURES DE  
FORMATION  
DÉLIVRÉES

### FORMATION CONTINUE

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit **jusqu'à 7 heures de formation** délivrées au cours de cette journée.

Une attestation de fin de formation précisant le nombre d'heures effectivement suivies en direct vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement.

### PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR LE FIF PL :

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF PL dans la limite des critères 2022 des avocats libéraux.

Toute demande de prise en charge devra être effectuée auprès du FIF-PL ([www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)) en indiquant le n° de déclaration d'activité de l'organisme de formation : **11753216075**.



**Spécialisation :**  
**Droit du dommage corporel**



**Niveaux de formation :**

**Tout niveau \*** (Actualisation : tout public et vie professionnelle)

**Débutant \*** (Niveau 1 : acquisition des fondamentaux)

**Approfondissement\*** (Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière)

**Expert \*** (Niveau 3 : s'adressant aux spécialistes et praticiens de la matière)



**Public visé :** Avocats, magistrats et autres professionnels du droit concernés



**Prérequis :** Maîtriser les bases de la réparation du dommage corporel



**Objectifs pédagogiques :** À l'issue des états généraux, les apprenants devront être capables de mobiliser leurs connaissances des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles pour perfectionner leur exercice professionnel en matière de dommage corporel



**Moyens pédagogiques et d'encadrement :**

Formation en présentiel : tables rondes et ateliers pratiques interactifs, avec mises en situation réelle. Étude législative et jurisprudentielle



**Mode d'évaluation de la formation :**

À l'issue de la formation, chaque participant remplira une fiche anonyme d'évaluation des acquis et de la qualité de la formation.



# ÉTATS GÉNÉRAUX DU **DOMMAGE CORPOREL**

**14<sup>e</sup>**  
ÉDITION



**PALAIS DU PHARO**  
58 Bd Charles Livon  
13007 Marseille

**Métros / BUS :**  
Vieux-Port - Ligne 1  
Bus 82,82S et 82 : Pharo

**FORMAT :** 1 journée, 7H de formation par jour

**FORMATION CONTINUE :** jusqu'à 7 heures de formation délivrées

**PARCOURS DE FORMATION :** 2 niveaux,  
Approfondissement\* (Niveau 2), Expert\* (Niveau 3)

**FORMATION ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**



## INFOS & INSCRIPTION :

Inscrivez-vous en ligne sur : [www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr)

**Assistance inscriptions :** par téléphone au **+33 (0)9 70 75 29 90** ou par e-mail à [egdc@cnb.avocat.fr](mailto:egdc@cnb.avocat.fr)

**Référent administratif et pédagogique :** Service événement du Conseil national des barreaux  
E-mail : [evenement@cnb.avocat.fr](mailto:evenement@cnb.avocat.fr) – Téléphone : +33(0)1 53 30 85 65

**Référent handicap :** Jamie Mendoza – e-mail : [j.mendoza@cnb.avocat.fr](mailto:j.mendoza@cnb.avocat.fr) – téléphone : **+33 (0)1 53 30 85 65**

**#EGDC2022**